

Edition Juillet 2023

## CHERCHER ET TROUVER MON LOGEVIENT

Aides possibles

Οù

Quoi

Comment



# CHERCHER

#### Internet :

- leboncoin.fr, pap.fr, seloger.com, airbnb.fr,
- les réseaux sociaux
- Les agences immobilières
- Les bailleurs sociaux
   (Habitat 08, Habitat de Champagne)
- Les petites annonces chez les commerçants
- Les mairies



### LES TYPES

### **DE LOGEMENTS**

- Studio (9 m² minimum) : T1 avec cuisine non séparée
- T1:1 pièce principale (chambre / salon)
   + 1 cuisine + 1 salle de bains
   (avec WC séparés ou inclus)
- T2: 2 pièces (1 chambre + 1 salon) + 1 cuisine + 1 salle de bains (avec WC séparés ou inclus)
- T3: 3 pièces (2 chambres...)
- T4: 4 pièces (3 chambres...)

## **COMPRENDRE** LES

### SIGLES D'UNE ANNONCE

MB: meublé

GG: garage

NF: neuf

TBE: très bon état

orises

BE: bon état

Dig: digicode

Int: interphone

SDB: salle de bains

Salle d'eau : comprend une douche

Cuisine aménagée : meubles + branchements

Cuisine équipée : + appareils électroménagers

DPE : diagnostic de performance énergétique

GES: gaz à effet de serre

CV: centre-ville

Et: étage

Asc: ascenseur

CC: charges com-

HC: hors charges

HB: heures de bureau

PK /Park /PKG: parking

#### **BIEN SE**

## PRÉPARER

#### ■ Loi'Toît Jeunes

Besoin d'aide pour trouver un logement au plus proche de votre stage, emploi, alternance, formation ... (offres de logements sur le territoire, démarches administratives, mobilisation des aides financières)

lojtoitjeunes@grandest.fr

Mission Locale de Charleville Mézières 06.31.88.92.44

#### Prépa' Loc

Pour se préparer aux différentes situations rencontrées dans un logement (entretien du logement, gestion budgétaire, administrative) Mise en pratique dans un appartement pédagogique.

Parlez-en à votre conseiller/ère de la Mission Locale.

Un logement implique des dépenses, vérifiez votre budget avant de vous engager.

### Les AIDES AU

## LOGEMENT

#### Sous conditions

- Aide Personnalisée au Logement (APL) : aide financière pour réduire votre loyer.
- Allocation de Logement Familial (ALF) et Allocation de Logement Social (ALS) : aide financière pour réduire votre loyer, possible si vous ne pouvez pas bénéficier de l'APL.
  - La demande est à faire auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou de la Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Fonds de Solidarité Logement (FSL): aide financière (subvention) pour les dépenses liées à l'entrée dans le logement OU pour celles liées au maintien dans le logement (demande à faire auprès d'un travailleur social).

- Avance LOCA-PASS: prêt pour financer le dépôt de garantie à l'entrée dans un logement (demande à faire sur le site : actionlogement.fr). Nb: pour cette aide, il faut être inscrit à Pôle Emploi
- Garantie VISALE: caution couvrant les impayés (loyers et charges) (demande à faire sur le site: visale.fr).
- Mobili-Jeune: Une aide financière pour alléger votre loyer si vous êtes en alternance Vérifiez votre éligibilité sur: mobilijeune.actionlogement.fr

## LES DOCUMENTS

### OBLIGATOIRES À FOURNIR

## Par le LOCATAIRE et son GARANT

- Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport)
- Justificatif de domicile (3 dernières quittances de loyer, attestation sur l'honneur d'hébergement)
- Justificatif de situation (contrat de travail, carte étudiant)
- Justificatif de ressources (3 derniers bulletins de salaire)
- Avis d'imposition

# À PETITS PRIX

#### Emmaüs: Vrigne aux Bois (08), Reims (51), Berry au Bac (02)

- Bell'Occas : Rethel, Charleville Mézières, Auvillers les Forges (08)
- O Brik à Brak : Rethel (08)
- Envie: Reims (51)
- leboncoin.fr, paruvendu.fr, ebay.fr, donnons.org, toutdonner.com, marketplace Facebook, collectif de lutte contre la précarité sur Facebook, application Geev
- Secours Populaire, Restos du Cœur, Secours Catholique



# M'INSTALLER ET QUITTER MON

# LOGEMENT

Préavis

**Démarches** 

Règles à respecter

Adresses utiles





# DÉMARCHES

## ÀL'ENTRÉE

- Assurer le logement et fournir une attestation d'assurance habitation
- Signer un bail (locataire ou représentant légal et réaliser l'état des lieux)
- Payer la caution et les frais de dossier le cas échéant
- Relever les compteurs, eau, gaz, électricité et contacter les fournisseurs si besoin



### LES TYPES

#### DE LOCATION

- Colocation (louer un logement à plusieurs) : tous les colocataires sont solidaires pour le paiement des loyers, assurance, dépôt de garantie mais aussi préavis
- Location et vie maritale (à ne pas confondre avec la colocation): droits identiques aux personnes mariées, pacsées (conséquences financières lors de changement de situation).
- Sous-location: elle n'est pas interdite maistrès réglementée. Non déclarée, le bail peut être résilié et des dommages et intérêts demandés.
- Logement intergénérationnel : avec un loyer gratuit ou modéré, une chambre chez une personne âgée en échange d'une présence ou d'un service

## LES **RÈGLES** DE

### **BON VOISINAGE**

#### Stop aux bruits inutiles

De jour comme de nuit, tous types de bruits ne doivent porter atteinte à la tranquillité du voisinage.

Les appareils bruyants (bricolage, jardinage) sont autorisés :

- -Lundi à vendredi : 8h/12h 14h/19h
- -Samedi: 9h/12h 15h/19h
- -Dimanche et jours fériés : 10h/12h

#### Bien vivre avec les animaux

Ramasser les déjections, ne pas les laisser être à l'origine de nuisances sonores, ne pas déposer de nourriture dans les parties communes (hall, escaliers, pallier) ainsi qu'aux abords de l'immeuble (parc, cour).



#### Respecter les lieux publics

Balayer et déneiger devant ma porte (j'en suis responsable), ne pas abandonner mes déchets, respecter les espaces verts.

#### Trier, préserver mon environnement

Placer mes sacs poubelle dans les bacs réservés à cet effet, effectuer le tri sélectif, amener mes encombrants en déchetterie.

Au jardin aussi il y a des règles
 Jardiner sans brûler,
 désherber par arrachage ou binage.

■ Au 01/01/2024, le **compostage** est obligatoire.



## FOCUS SUR LE PRÉAVIS

Le locataire qui souhaite quitter son logement doit respecter un délai de préavis :

- 3 mois, pour les logements non meublés ;
- 1 mois, pour les logements meublés ou dans certaines situations particulières : perte involontaire d'emploi, mutation professionnelle, bénéficiaires des minima sociaux;
- Pas de préavis, si manquement grave du propriétaire à ses obligations, logement en péril, insalubre (attention : certaines formalités sont toutefois à respecter).

# LES ADRESSES UTILES

- Mission Locale Sud Ardennes
   03 24 38 29 17 (Rethel)
   03 24 71 95 91(Vouziers)
- Maison Des Solidarités Sud Ardennes03 24 38 51 46 (Rethel)03 24 71 75 07 (Vouziers)
- Caisse d'Allocations Familiales 08 10 25 08 10
- Mutualité Sociale Agricole 09 69 32 35 62
- France Services
   03 24 30 47 67 (Vouziers)
   03 24 59 52 08 (Rethel)
   mais aussi Asfeld, Attigny,
   Château-Porcien, Juniville et Amagne

- La Maison de l'étudiant 03 24 59 11 95
- Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) 03 24 58 28 92 (pour toutes questions liées au logement)
- Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) 03 24 37 39 98
- Habitat 08 03 24 38 42 15
- Habitat de Champagne 03 24 58 41 40
- RESIDEIS-Résidence Etang Garot 03 24 33 36 06
- Association Noel Paindavoine 03 26 79 11 20
- Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes https://grandest.uncllaj.org











#### Contact:

16, rue Louise Weiss - 08300 RETHEL 03. 24. 38. 29. 17 - contact@mlsudardennes.fr

CPR - 2, rue de l'Agriculture - 08400 VOUZIERS 03. 24. 71. 95. 91 - contact@mlsudardennes.fr